



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° Siret 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide Dumont - 26400 CREST



Tel Président : 06 26 33 18 57

Email : president@touretdetours.fr

Site web : www.touretdetours.fr

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre -
64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - N° d'immatriculation : IM075100382
Assurance RCP et assurances optionnelles Groupama/Willis Towers Watson 92800 Puteaux
Garantie financière 8-10rue d'Astorg 75008 Paris

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

SEJOUR à SUPER BESSE - VOLCANS D'AUVERGNE

du dimanche 2 juin au samedi 8 juin 2024

COUT DU SEJOUR : 500 euros par personne (covoiturage non inclus environ 70 €)

Responsable du séjour : Gabriel MAGNON - Tel 06 10 40 08 09

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 25 SEPTEMBRE 2023

Le séjour est ouvert exclusivement aux adhérents de Tour et Détours.

Nombre de participants et déplacements : 25 minimum et 25 maximum - covoiturage

Date et durée du séjour : Du dimanche 2 juin au samedi 8 juin 2024 (6 nuits / 7 jours)

Hébergement : Pension complète au gîte VVF - Chemin de l'Ecir - 63610 Super Besse.
Les paniers repas pour les randonnées sont inclus.

➔ **PREVOIR** : picnic du 1^{er} jour. contenant / boite pour la salade.

PROGRAMME DU SEJOUR

➔ 4 journées de randonnées

Le détail des randonnées sera précisé avec les guides accompagnateurs locaux et sera communiqué aux participants dès qu'il sera établi.

Les randonnées seront accompagnées par des guides locaux.

Les participants seront répartis en 2 groupes avec 2 niveaux différents.

A titre indicatif :

GROUPE BLEU : Randonnées autour de 15 à 18 kms et de 500 à 900 m de dénivelé

GROUPE VERT : Randonnées autour de 10 à 12 kms et de 300 à 500 m de dénivelé

➔ Une journée au parc VULCANIA : entrée, visite guidée, repas compris au restaurant.

JOUR 1 - dimanche 2 juin

Départ de Crest dans la matinée pour Super Besse. Picnic en cours de route.

Arrivée au VVF en fin d'après-midi, installation, apéritif de bienvenue et repas.

JOURS 2 et 3 - lundi 3 et mardi 4 juin : Randonnées

JOUR 4 - mercredi 5 juin : Journée à Vulcania

JOURS 5 et 6 - jeudi 6 et vendredi 7 juin : Randonnées

JOUR 7 - samedi 8 juin : Petit déjeuner et retour vers Crest

Le programme peut être modifié sur décision du responsable ou des guides en fonction des conditions climatiques ou de la condition physique des participants. Les distances et dénivelés sont donnés à titre indicatif.

PRIX DU SEJOUR 500 € par personne + covoiturage environ 70 €

LE PRIX COMPREND :

- L'apéritif de bienvenue
- La pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour - vin inclus aux repas
- Le « bar à pasta » : différentes variétés de pâtes proposées en complément du plat de résistance
- Un repas terroir
- une boisson de fin de randonnée en arrivant au VVF
- L'hébergement en formule confort - chambres couples et chambres à partager
- Le linge de toilette, les lits faits à l'arrivée, le ménage de fin de séjour
- Animation ou divertissement en soirée
- L'accompagnement des randonnées avec un guide local
- La journée Vulcania : entrée, visite guidée, repas au restaurant
- Les taxes de séjour + frais divers de dossier + frais immatriculation tourisme
- L'assurance «assistance voyageur» incluse avec votre licence.

NE SONT PAS COMPRIS :

- Le repas de midi du jour du départ et du retour
- Le covoiturage à régler lors du séjour
- Les achats personnels
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS :

Contactez Gabriel MAGNON 06 10 40 08 09

- par téléphone → indiquez vos NOM et PRENOM si vous avez le répondeur

- par sms → je vous enverrai un sms indiquant que j'ai bien reçu votre demande

Si disponibilité, je vous ferai parvenir par mail :

- UN BULLETIN D'INSCRIPTION
- UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES.

Votre inscription deviendra définitive après signature et **RENOI DE CES 2 BULLETINS, ACCOMPAGNES** d'un chèque (**acompte + assurance**) à l'ordre de TOUR ET DETOURS et adressé à : TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

→ **Le bulletin d'inscription doit être correctement rempli et bien lisible avec n° de licence et adresse mail.**

→ **Dans tous les cas, nous retourner le bulletin de souscription aux assurances signé (Annexe 11) même si vous n'y souscrivez pas, en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance.**

→ **L'ACOMPTE + EVENTUELLEMENT SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE EN UN SEUL CHEQUE**

→ **Préciser le séjour concerné au dos des chèques ainsi que le nom des personnes concernées.**

PAIEMENT :

- 1er acompte à l'inscription : 170 € + assurance optionnelle souscrite simultanément à l'inscription. → **Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription à l'assurance.**

- 2ème acompte : 170 € au 15 décembre 2023

- Solde : 160 € au 31 mars 2024

→ **PLUS SIMPLE** : Vous pouvez nous adresser vos 3 chèques en même temps que l'inscription, chaque chèque sera encaissé à l'échéance indiquée ci-dessus... et ça évite d'oublier !

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

→ Annulation jusqu'au 15 DECEMBRE 2023 inclus : retenue du 1er acompte (170 €)

→ Annulation jusqu'au 30 AVRIL 2024 inclus : retenue des deux acomptes (170 € + 170 €)

→ Annulation après le 30 AVRIL 2024 ou non présentation au départ : retenue de la totalité des sommes versées.

→→→ **SAUF** :

- Si vous trouvez un remplaçant ou si nous avons des adhérents en liste d'attente

- Si vous avez souscrit l'assurance annulation et que vous remplissez les conditions requises de remboursement par l'assurance annulation.

➤➤➤ En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles n'est remboursable.

Fait à Crest, le 3 aout 2023

Le Responsable du séjour :

Gabriel MAGNON

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr

Bulletin d'information préalable - Annexes 10 & 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.



Super Besse

le Mont Dore



L'ascension du Puy de Sancy
plus haut sommet d'Auvergne



Vulcania